

LE COMITÉ DES FÊTES DE LÉPINE ORGANISE

# BROCANTE

# LÉPINE

**SAMEDI 07 JUIN**  
**14H - 19H**

**Centre de Puits-Bérault**

**5€ les 5 mètres**

**Réservée aux particuliers**

**Buvette et petite restauration**

**Exposition de voitures anciennes avec *Route 62***

**Réservations 06.26.41.16.85**



Ne pas jeter sur la voie publique

**CONCERTS GRATUITS A PARTIR DE 18H30**

# INSCRIPTION / RESERVATION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

N° carte d'identité ou permis de conduire : \_\_\_\_\_ Délivré(e) le : \_\_\_\_\_

Réservation d'un emplacement de \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_ €

La réservation sera effective à réception du règlement **en Mairie**.

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes, à adresser au Comité des fêtes - Mairie de Lépine - 62170 Lépine

## REGLEMENT INTERIEUR

**Les participants ayant accepté la participation à la brocante s'engagent à respecter formellement le présent règlement.**

1- Chaque exposant est tenu de respecter scrupuleusement le marquage de son emplacement (le marquage étant fait en fonction du nombre de mètres réservés et avec un numéro d'emplacement défini). Seuls les membres du comité des fêtes sont habilités à gérer les emplacements

2- Chaque exposant sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique. L'exposant devra prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

3- Les exposants devront respecter l'endroit qui leur est attribué, y compris les façades des habitations et les clôtures

4- La cession des stands entre exposants est interdite

5- Le comité des fêtes se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tord à l'organisation, ou s'il n'y a plus de place libre suffisante. L'enregistrement des inscriptions se fera par ordre d'arrivée

6- En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'association, sauf cas de force majeure dûment justifié

7- Les ventes alimentaires sont strictement réservées aux professionnels et associations locales en ayant préalablement eu l'accord

8- Les ventes d'animaux et d'armes sont formellement interdites

9- Les stands doivent impérativement être installés de façon à laisser le passage aux véhicules des pompiers. A cet effet, ceux-ci et les organisateurs passeront sur la brocante et tout stand non conforme devra être modifié ou démonté. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de stand endommagé lors du passage des pompiers ou de l'organisation

**10- L'installation des stands se fera à partir de 12h, l'ouverture au public ayant lieu à 14h. Toute circulation de véhicule est interdite entre 14h et 18h30, notamment en cas de démontage**

11- Pour une mise en place plus rapide des exposants le jour de la brocante, ces derniers devront respecter les consignes des organisateurs. Pour une question de sécurité, certains emplacements ne permettent pas de stationner son véhicule sur son stand.

12- Les exposants doivent laisser leur emplacement propre (un sac poubelle sera distribué). Les invendus et les cartons vides ou autres éléments encombrants ne doivent pas être laissés dans les rues

13- Il est impératif de respecter le sens de circulation des rues pour quitter la brocante

14- Le comité des fêtes ne fait ni la pluie ni le beau temps; par conséquent, les conditions météo ne constituent pas un motif de remboursement

15- L'exposant déclare sur l'honneur :

de ne pas être commerçant (e)

de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L-310-2 du Code de commerce)

de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année (Article R321-9 du Code pénal)

Date limite des inscriptions : samedi 31 mai 2025

Au delà de cette date, nous ne prendrons les inscriptions que dans la limite des places disponibles

Mme, Mr \_\_\_\_\_ accepte sans conditions ce règlement intérieur

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature

**LE COMITE DES FETES VOUS SOUHAITE UNE AGREABLE BROCANTE**